

BRUNSWICK AVOCATS OBTIENT DEVANT LA COMMISSION DES SANCTIONS DE L'AMF LA MISE HORS DE CAUSE DE L'ANCIEN PRESIDENT D'UNE SOCIETE COTEE

16 mars 2018

En 2017, l'un de nos clients, ancien Président non exécutif d'une société cotée sur Euronext Growth (anciennement Alternext) a été mis en cause par l'AMF à titre personnel.

Il lui était fait grief d'avoir diffusé au public une information donnant des indications inexactes, imprécises ou trompeuses sur la situation de ladite société au mois de mars 2014, en contravention avec les dispositions de l'article L.632-1 du Règlement Général de l'AMF, abrogé le 14 décembre 2016 consécutivement à l'entrée en vigueur du Règlement « MAR » n°596/2014 du 16 avril 2014.

Le dirigeant poursuivi encourrait une sanction d'un montant maximal de 100 millions d'euros.

Le cabinet Brunswick a assisté ce dirigeant au cours de toutes les phases de la procédure devant l'AMF (enquête, instruction et devant la Commission des sanctions).

Aux termes d'une décision du 21 décembre 2017, la Commission des Sanctions a mis ce dernier hors de cause.

Cette décision n'a pas fait l'objet d'un recours de la part de Monsieur le Président de l'AMF. Elle est en conséquence devenue définitive en ce qui concerne notre client.

Nous sommes à votre disposition pour vous communiquer la décision dans son intégralité, sur simple demande.

L'équipe Contentieux des Affaires de brunswick avocats, dirigée par Philippe Brunswick, Avocat associé, a pour cœur l'accompagnement des entreprises, de leurs dirigeants et de leurs actionnaires dans l'élaboration et la mise en œuvre de leur stratégie précontentieuse et/ou contentieuse.

Contacts

Philippe Brunswick
Avocat associé
philippe@brunswick.fr

Alice Bon
Avocat
abon@brunswick.fr

A propos de brunswick avocats

Créé en 1989, le cabinet, présent à Paris et à Bordeaux, accompagne ses clients - entreprises innovantes, PME-ETI françaises et internationales, cotées ou non et leurs dirigeants, investisseurs financiers et industriels - dans leur quotidien et dans leur développement. Ses équipes interviennent en droit des sociétés, fusion-acquisition, capital-investissement, contentieux du droit des affaires, droit des entreprises en difficulté, droit immobilier, droit fiscal, droit social, droit des contrats et droit de la propriété intellectuelle et des technologies de l'information. brunswick avocats est un membre actif du réseau international d'avocats GESICA.

contact@brunswick.fr - www.brunswick.fr